

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 13	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Gérald VALENTINI (Valmasclè) ; M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

## **Objet : Convention de mise à disposition de Monsieur MAZET Quentin par le Groupement d'Employeurs Profession Sport & Loisirs Méditerranée (GEPsLM).**

Monsieur MALLET rapporte :

Le GEPsLM permet à ses adhérents de bénéficier d'un salarié au juste nombre d'heures dont elle a besoin, de se décharger des contraintes liées à la fonction employeur et des tâches administratives qui en découlent et participe à la formation professionnelle de l'agent.

Il est proposé d'approuver la mise à disposition par le GEPsLM à la Communauté de Communes du Clermontais de Monsieur MAZET Quentin dans le cadre de son apprentissage BPJEPS Activités Physiques pour Tous pour la période du 26 décembre 2017 au 31 août 2018.

Au sein de l'A.L.S.H. de Clermont l'Hérault, Monsieur MAZET Quentin aura pour missions la mise en place d'animations et d'activités physiques et sportives pour les enfants, la participation au travail de l'équipe d'animation et l'accueil des parents et des enfants. Un calendrier annuel fixera l'alternance des semaines travaillées et non travaillées pour une durée annuelle minimale de travail de 464 heures.

En plus des frais d'adhésion au GEPSLM (30 €/an) et de visite médicale (42 €), le coût de cet agent sera facturé 9,50 € par heure travaillée.

Les conditions de cette mise à disposition sont organisées par la convention dont le projet est joint en annexe.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes du Clermontais au Groupement d'Employeurs Profession Sport & Loisirs Méditerranée,
- D'autoriser la mise à disposition par le Groupement d'Employeurs Profession Sport & Loisirs Méditerranée à la Communauté de communes du Clermontais de Monsieur MAZET Quentin selon les modalités exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu l'avis favorable des commissions moyens généraux et aménagement, environnement et développement durable réunies le 29 Novembre 2017.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur MALLET, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de communes du Clermontais au Groupement d'Employeurs Profession Sport & Loisirs Méditerranée,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition par le Groupement d'Employeurs Profession Sport & Loisirs Méditerranée à la Communauté de communes du Clermontais de Monsieur MAZET Quentin telle que présentée en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171218-2017-12-06-40-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2017  
Date de réception préfecture : 18/12/2017